

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Convention portant mise à disposition de places de stationnement entre l'établissement Français du Sang (EFS) et le CDG74

Date de la convocation : 6 janvier 2026

Président de séance : Antoine de MENTHON

Secrétaire de séance : Anne BLANC

Nombre de membres titulaires en exercice : 30

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 7

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG
2. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG
3. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG
4. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG
5. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
6. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy
7. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets

MEMBRE TITULAIRE, REPRESENTANT DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 2

1. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire Thonon Agglomération, Vice-Présidente du CDG
2. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes

MEMBRE SUPPLEANT, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 1

1. M. Etienne ANDREYS, Maire-adjoint d'Annecy, représentant de M. François ASTORG

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 7

1. M. Didier EVERAERE, Maire-Adjoint de Charvonnex, ayant donné pouvoir à Mme Véronique BOUCLIER,
2. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex, ayant donné pouvoir à M. Christophe BOCHATON,
3. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret, ayant donné pouvoir à M. Antoine de MENTHON
4. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA, ayant donné pouvoir à M. FOURNIER-BIDOZ
5. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy, ayant donné pouvoir à Mme Mireille MARTEL
6. Mme Chantal VANNON, Maire de Marnaz, ayant donné pouvoir à Mme Franca VIVIAND
7. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à Mme Anne BLANC

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 13

1. M. Serge BEL, Maire de Messery
2. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne
3. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc
4. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy
5. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy
6. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
7. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse
8. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier
9. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes
10. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz
11. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2
12. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74
13. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74

PERSONNES INVITEES :

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départemental, excusée

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 10

Représentés : 7

Votants : 17

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le projet de convention annexé,

Considérant l'intérêt général de la poursuite de l'activité de l'EFS pendant les travaux et la gratuité justifiée par l'absence de but lucratif et la réciprocité dans les relations entre établissements,

Monsieur le Président du CDG74, expose aux membres du Conseil d'Administration que dans le cadre du développement d'activité de prélèvements, des travaux de réaménagement et d'extension de la Maison du Don sont planifiés courant 2026 (environ 8 mois de travaux d'avril à novembre 2026). Pendant cette période, l'EFS recherche des places de stationnement pour une partie de ses salariés (environ 15 places).

Compte-tenu de la qualité d'établissement public du demandeur et de l'intérêt collectif de son activité, Monsieur le Président propose à son conseil d'administration de mettre à disposition gracieusement une partie des places dont l'EFS a besoin, à savoir 6 identifiées ci-dessous.

Places n° 18 à 21 et places 58 et 59 à l'étage moins 1

La convention annexée définit les conditions de mise à disposition de places de stationnement entre le prêteur et l'EFS.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'approuver le projet de convention annexé.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le projet de convention de mise à disposition gratuite de 6 places de stationnement pendant environ 8 mois, d'avril à octobre 2026 pour le stationnement de salariés de l'EFS,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annecy,

Le 28 janvier 2026

Le secrétaire de séance,

A. Blanc

Anne BLANC

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,

Antoine de Menthon
CENTRE
DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA
HAUTE SAVOIE

Antoine de MENTHON

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 10

Représentés : 7

Votants : 17

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 02/02/2026
- La publication par voie électronique le : 06/02/2026